

Rapport d'évaluation

**Politique institutionnelle d'évaluation
des programmes**

de l'École du Show-Business

Deuxième rapport d'évaluation

19 février 2002

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) de l'École du Show-Business a fait l'objet d'un premier examen par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) en juillet 2001. Lors de cette évaluation, la Commission avait jugé que cette PIEP contenait la quasi-totalité des éléments requis pour la réalisation de travaux de qualité et pour une utilisation efficiente de l'évaluation dans la gestion des ses programmes d'études. Elle apportait cependant quelques remarques destinées à améliorer différents aspects de la PIEP.

Évaluation de la version révisée de la politique

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué la version révisée de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes de l'École du Show-Business lors de sa réunion du 19 février 2002. À l'instar de la première analyse, cette évaluation est réalisée en s'inspirant du cadre de référence de l'évaluation des PIEP publié en octobre 1994¹. La présente analyse se limite à l'étude des modifications apportées à la politique suite aux remarques formulées dans le rapport d'évaluation de juillet 2001.

Partage des responsabilités

Dans sa première version, la politique ne précisait pas qui assumait les rôles décisionnels au sein de l'établissement, quelles étaient les responsabilités du conseil d'administration quant à l'approbation et à la révision de la PIEP, et quels rôles les professeurs étaient appelés à jouer dans le processus d'évaluation.

Dans sa version révisée, l'établissement mentionne que le conseil d'administration de l'établissement est responsable de l'approbation de la PIEP. Le conseil approuve aussi le devis d'évaluation, le rapport et le plan d'action. L'École pourrait cependant préciser de qui relève la responsabilité de déclencher le processus menant à l'évaluation approfondie. Ceci, ainsi que la responsabilité de soutien de la direction relativement à la mise en œuvre de la PIEP, mériterait d'être explicité davantage. Par ailleurs, l'École du Show-Business établit clairement que les professeurs du programme visé participent à l'évaluation et qu'ils sont consultés sur le devis initial, les conclusions du rapport et le plan d'action.

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*. Octobre 1994, 25 pages.

Processus d'évaluation d'un programme

La Commission relevait deux ambiguïtés relativement au processus d'évaluation de programme soit : le type d'efficacité évaluée et le nombre de critères retenus pour une évaluation approfondie de programmes.

L'établissement apporte des modifications satisfaisantes à chacun des points sus-mentionnés. Les modifications permettent de déterminer que l'« efficacité » évaluée est celle des programmes et que l'évaluation approfondie s'effectuera en fonction de plus d'un critère.

Mécanisme de révision de la politique

Dans son premier rapport, la Commission mentionnait que le mécanisme de révision de la PIEP devrait décrire de façon minimale « quelles seront les personnes, les étapes, les objets visés ».

L'établissement clarifie son mécanisme de révision de PIEP. Il précise la constitution du comité de révision et annonce sommairement les objets et étapes visés par le dit mécanisme de révision.

Conclusion

La Commission considère que les modifications apportées par l'École du Show-Business à sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études répondent, de façon satisfaisante, aux remarques formulées dans le rapport précédent. La CEEC estime ainsi que la nouvelle version de la politique contient toutes les composantes et éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Mariane Gazaille, agente de recherche